

**Décision du Gouvernement de la Communauté française. -
Fonction publique communautaire. - Entreprise publique
des Technologies numériques de l'Information et de la
Communication (ETNIC). - Désignation d'un
Administrateur général adjoint ad interim**

Décision Gt. 23-01-2026

M.B. 13-03-2026

1. Le Gouvernement désigne, afin d'assurer la continuité du service public, le bon fonctionnement et l'organisation du travail du Comité de direction de l'ETNIC, M. Stephan VERHEGGEN, Directeur du Département transversal IT (rang 15) en qualité d'Administrateur général adjoint ad interim (160/1i) au sein de l'Entreprise publique des Technologies numériques de l'Information et de la Communication.

La présente décision produit ses effets le 1^{er} janvier 2026. Le membre du personnel, désigné ad interim pour pourvoir provisoirement au remplacement d'un fonctionnaire général, est investi de toutes les prérogatives qui sont conférées au fonctionnaire général qu'il remplace.

Cette désignation ad interim est maintenue jusqu'à la désignation d'un nouveau mandataire.

2. Le Gouvernement désigne M. Philippe RIBUE, Conseiller stratégique (120/4i), en qualité de membre du personnel avec voix consultative au sein du Comité de direction de l'ETNIC.

La désignation prend effet à partir du 26 janvier 2026.

3. S'agissant d'une décision individuelle susceptible d'intéresser les citoyens, le Gouvernement charge le Secrétariat général de publier la présente décision au Moniteur belge.

4. Le Gouvernement charge la Ministre de la Fonction publique de l'exécution de la présente décision.

H. JACQMIN,
Secrétaire du Gouvernement